

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal 15/12/2023

Convocation du 15.01.2024

Le vendredi 19 Janvier 2024 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire, sous la présidence de madame MORAND Myriam, Maire.

Étaient présents : Mmes LEMAIRE Brigitte, THIMOND Martine et LEROY Aurore, Mrs TESSIER Jean-Pierre, GUILLAUT Jérôme, LEMAIRE Dominique, SEGOUIN Christophe.

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance adopté à l'unanimité, il est passé comme suit à l'ordre du jour : Mr GUILLAUT Jérôme est nommé secrétaire de séance

1. Délibération avancement de grade d'un agent :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que nous avons reçu le tableau annuel des agents promouvables à l'avancement de grade et qu'un avancement est possible pour un agent actuellement employé en tant qu'adjoint administratif principal de seconde classe.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, décident à l'unanimité, de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de seconde classe et de créer un poste d'adjoint administratif principal de première classe à compter du 1er Janvier 2024.

Le Conseil Municipal décide de déterminer les ratios 'promus-promouvables' à hauteur de 100 % pour l'année 2024.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Mme MORAND Myriam, Maire, à signer les documents relatifs à cet avancement de grade.

Adopté à l'unanimité

2. Délibération ouvertures des crédits investissement :

Afin de comptabiliser les futures dépenses d'investissement avant le vote du budget, il est nécessaire d'ouvrir les crédits à ¼ des dépenses d'investissement 2023 émises soit 91 400 €.

Adopté à l'unanimité

3. Nomination d'un référent compétence eau-assainissement :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Mr TESSIER Jean-Pierre comme représentant afin de représenter la Commune dans le transfert de compétence eau-assainissement avec la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.

Mme MORAND Myriam est nommée représentante déléguée.

Adopté à l'unanimité

4. Décision modificative :

Entre temps, nous avons reçu un mail de la Trésorerie nous informant de ne pas prendre cette décision et de faire passer la dépense sur l'exercice 2024.

Vote annulé

5. Prévoyance : délibération donnant mandat au CDG 72 :

À compter du 01/01/2025, la Commune doit remplir l'obligation qui incombe à chaque employeur territorial de conclure un contrat collectif à adhésion obligatoire en matière de prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025. À cet effet, il est opportun de participer au marché lancé par la coopération régionale des 5 centres de gestion des Pays de la Loire. Pour cela, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de donner mandat au CDG72 de lancer cette consultation.

Adopté à l'unanimité

6. Projets 2024 en vue de la préparation du BP 2024 :

Les projets 2024 sont les suivants :

- Rampe PMR Église
- Aménagement du Bourg 3^{ème} Phase :
- Aménagement Rue de l'Église
- Changement des menuiseries de l'école maternelle
- Exhumations cimetière
- Entretien voirie communale

7. Questions diverses :

- Point sur les diverses commissions :

CTG : en cours. La dernière réunion était axée sur le métier des assistantes maternelles. Les naissances sur le territoire de la CCHS restent relativement stables par rapport à l'an passé. On remarque néanmoins une forte baisse du nombre d'assistantes maternelles (40%). Toutefois, les lieux d'accueil des assistantes maternelles évoluent. Ces professionnelles ont tendance à se regrouper au sein d'une MAM pour exercer. Une réflexion est en cours afin d'accompagner les assistantes maternelles dans diverses missions (communication, amélioration des pratiques, formation...).

Eau-assainissement : La CCHS prendra cette compétence au 01/01/2026. Plusieurs réunions sont organisées. Actuellement, tout un questionnaire est à compléter par chaque collectivité. Il faudra se pencher par la suite sur un schéma directeur pour la station d'épuration.

- Concours 2024 :

Appel aux citoyens : comme depuis deux ans, le Conseil Municipal souhaiterait mettre en place un concours pour cette année. Si vous avez des idées, n'hésitez pas à les transmettre à la Mairie.

- Participations énergies :

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'instaurer à compter du 01/02/2024 une participation aux énergies (électricité, eau, chauffage...) pour les associations.

Cette participation sera de 50€ par manifestation (événements payants pour les participants).

Concernant les locations journalières (sport, jeux, etc...), une participation horaire sera instituée (2€/h).

Une facturation par trimestre sera établie.

Vote :

50 € = 6

100 € = 2

Adopté à la majorité

- Sono Salle des Fêtes :

Mme MORAND a trouvé une autre entreprise qui lui a indiqué que la sono fonctionnait bien mais qu'il fallait changer le micro et le câble. Cela permet de diminuer considérablement le coût de cette intervention.

- Chemins ruraux :

Une réunion est prévue le 20/01/2024 en Mairie avec les bénévoles afin de faire un point sur les différentes fiches établies.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le vendredi 1^{er} Mars 2024 à 20h30.